

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE SYNDICAT DE QUARTIER 3M BOURGAILH

Le 18 Janvier 2025 à 14H00

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 18 Janvier à 14H00

Les membres du Syndicat de Quartier 3M BOURGAILH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la Salle Municipale MONBALON 2 bis rue des Anciens de l'AFN 33600 PESSAC. Cette Assemblée Générale porte sur l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale est présidée par Gregory LANG en qualité de Président, et Elsa FOURNIÉ en est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement qui laisse apparaître un total de 29 membres présents. La proposition d'un vote à main levée a été acceptée à l'unanimité.

Le président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2024
- Rapport financier du Trésorier
- Élection des membres du Conseil d'Administration
- Vote des résolutions
- Programme animations 2025 et perspectives 2025

Le président prend la parole pour rendre hommage au précédent président du Syndicat Daniel DOMENGE et lui remettre un cadeau au nom des adhérents.

Daniel DOMENGE prend la parole à l'invitation du président de séance pour présenter ses remerciements. Il rappelle le choix de son engagement, son rôle et celui de son équipe constituée au Conseil d'administration. En présentant sa Médaille de la Ville de Pessac, fraîchement acquise, il rappelle qu'il s'agit d'une expérience humaine qui doit beaucoup aux adhérents : rien n'est possible sans eux. Il dédicace sa médaille au Syndicat de Quartier 3MBourgailh.

Le Président LANG remercie Daniel DOMENGE et reprend la parole pour poursuivre l'Assemblée.

RAPPORT MORAL

Il est alors donné lecture du rapport moral par le Président LANG qui rappelle les faits marquants de l'année 2024. C'est l'occasion d'insister sur le rôle essentiel du Syndicat de Quartier en termes d'engagement, de solidarité et de remobilisation sur le "bien vivre ensemble" et la protection du cadre de vie.

Présentation des projets immobiliers :

Avenue de Beutre : projet d'implantation d'une blanchisserie.

Carrefour de l'Alouette : présentation du projet de rénovation proposé par la Mairie.

Devenir de la Maison Thomasson : projet d'un parc public, avec passage piéton et cycliste pour faciliter/sécuriser leur circulation.

Salle municipale Monbalon :

- rénovation des sols extérieurs dans la partie orientale, occupée notamment par le marché des producteurs. Le sol y a été goudronné ;
- un nouveau projet a été annoncé, celui d'installer une aire de jeux « naturelle » à proximité de la salle, près du terrain des boulistes.
- La Mairie a à cœur d'orienter les projets de rénovation extérieure de la salle en adéquation avec les problématiques de drainage des eaux pluviales et de ruissellement du quartier, qui ont tendance à converger vers la salle municipale. Une réunion est prévue au cours du premier semestre 2025 pour discuter de cette orientation.
- Concernant les travaux intérieurs : au cours de la période estivale sera implanté un WC extérieur dans l'angle sud-ouest du bâtiment, accessible par les associations du Quartier (notamment les boulistes). Des réunions et rencontres seront organisées tout au long de l'année par la Mairie pour suivre le projet de rénovation du bâtiment. L'annonce a été faite que les travaux seront budgétisés et signés avant la fin de la mandature en cours, afin d'engager l'action pour la prochaine mandature, et ce quels que soient l'issue des votes. L'affaire sera attentivement suivie par le Syndicat de Quartier et son Président.

Présentation des nouvelles activités :

170 adhérents ont été comptabilisés en 2024.

En 2024, de nouvelles animations ont été proposées pour compléter l'offre du quartier :

- La Soirée Jeux de février, ouverte à toutes les générations
- La Chasse aux œufs ouverte aux enfants du quartier à l'occasion des fêtes de Pâques
- La participation du quartier à l'« opération zéro déchets »

RAPPORT D'ACTIVITE

Le programme d'animations sur lequel s'est impliqué le Syndicat de Quartier 3M Bourgailh est rappelé par le Vice-Président MABILLEAU.

- Soirée jeux : nouvelle activité instaurée en février, qui a peu mobilisé pour sa première édition. Le Vice-Président rappelle l'intérêt de cette activité intergénérationnelle.
- Conférence : succès au printemps.
- Après-midi créative : cette année l'animation a été déclinée sous la forme d'un

- Cabaret d'improvisation qui a remporté un franc succès.
- Chasse aux œufs : 35 enfants présents dans une belle convivialité.
 - Loto printemps : forte mobilisation
 - Vide-greniers : il faut noter un changement de mois, mais une bonne participation générale et surtout pour le concours de pétanque. Une nouvelle animation, le troc aux livres, était proposée, tandis que le troc aux plantes n'a pu avoir lieu en raison de l'indisponibilité de l'association animatrice ce jour-là.
 - Repas des voisins : 90 personnes étaient présentes
 - Sortie Découverte : en Dordogne, beaux succès intergénérationnels
 - Opération Zéro déchets : à reconduire pour encore plus de succès, en cherchant à mobiliser plus
 - Soirée Quizz : Annulation de l'animation cette année en raison de problème de couverture médiatique, notamment liés aux problèmes rencontrés par la Mairie pour la distribution du « OP ! ».
 - Fresque du Climat : une conférence interactive qui a mobilisée 30 personnes.
 - Loto Saveurs d'automne : très gros succès
 - Marché artisanal : une belle présence et des artisans satisfaits
 - Noël des enfants : 50 enfants présents cette année
 - Gymnastique : belle mobilisation cette année encore
 - Boulodrome : toujours plus fréquenté, malgré les caprices de la météo
 - Lecture Partagée : une nouvelle animation qui mérite encore d'être diffusée, autour du plaisir de la lecture et/ou de l'écoute.

Le vice-président MABILLEAU passe la parole à la trésorière.

RAPPORT FINANCIER

La trésorière Delphine DEPEYRAS présente le bilan financier de l'exercice 2024. Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 12.900,74 €, laissant apparaître un résultat positif de 413,26 €. Le total du bilan s'élève à 13.314,00 €. Les soldes bancaires montrent une bonne santé financière de l'association, permettant d'envisager des postes d'investissement, déjà engagés lors de cette séance (matériel de rangement pour optimiser l'organisation des animations, une nouvelle friteuse pour le vide-greniers, de l'outillage et de l'équipement pour les nouvelles animations). La trésorière attire l'attention sur la baisse du soutien financier de notre partenaire ORPI, qui rencontre des difficultés financières.

Delphine DEPEYRAS présente également le budget prévisionnel 2025, qui est évalué à la hausse. La demande de subvention de la Mairie a été faite à hauteur de celle de l'année précédente. Demeure un travail à faire sur le maintien du nombre d'adhérents *a minima*.

Échanges avec les adhérents :

Quel est le nombre d'adhérents pour l'année 2024 ? Pourquoi un chiffre à la baisse ?
Question posée par l'ancien président DOMENGE.

R : Ce chiffre a évolué autour de 170. Une baisse à expliquer peut-être par le fait que le quartier est vieillissant, ou un possible désintérêt pour le milieu associatif.

Pourquoi une baisse de la participation du partenaire financier ORPI ?

R : Le contact doit être rétabli pour rappeler les engagements initiaux.

A propos du marché des producteurs du mercredi matin, pourquoi n'y a-t-il plus de boucher ?

R : Le contact est pris avec le Maire pour régler le problème qui préoccupe les membres du CA. L'ancien président DOMENGE apporte des éclaircissements sur les problèmes rencontrés par la vente de l'affaire avec le repreneur. Il annonce également que les commerçants se plaignent du prix excessif de l'emplacement demandé par la Mairie. Il rappelle le non-engagement de la Mairie sur le marché et son bon déroulement. L'engagement est pris sur la reprise des activités les mercredis matins dans l'objectif de redynamiser le marché. Il est rappelé qu'il s'agissait d'une année de rodage pour le nouveau CA et son président, qui ont par ailleurs été occupé sur toutes les animations.

Le président profite de l'occasion pour évoquer les problèmes d'usage de la borne électrique extérieure mise en place au cours de l'année : elle a bien été installée mais n'est déjà plus fonctionnelle. Le problème a été signalé à la Mairie qui s'occupe de résoudre le problème. Elle est indispensable au bon fonctionnement du marché et des activités extérieures proposées par le CA.

VOTE DES RÉOLUTIONS:

Première résolution :

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral formulé par le Président LANG et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale prend acte du rapport d'activité énoncé par les membres du Conseil d'Administration et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale prend acte du rapport financier et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Quatrième résolution

RENOUVELLEMENT

L'Assemblée Générale procède au renouvellement des mandats de :

- Alain BOUET
- Ascension CAYUELA
- Elsa FOURNIE
- Grégory LANG

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

DEMISSION

L'Assemblée Générale constate la démission pour convenance personnelle de :

- Maeva MUNOZ
- Virginie FERRY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

RADIATION

L'Assemblée Générale procède à la radiation pour Comportement ne répondant pas aux buts poursuivis par l'association et paroles ou actes nuisibles à l'image ou à la bonne marche de l'association, du membre ci-après :

- Germaine CHAHAT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

NOUVELLES CANDIDATURES

L'Assemblée Générale procède à l'élection des nouveaux membres ci-après :

- Élise CALLWART
- Maryse CASTRO
- Patricia DUMESTE
- Céline GRANGE-PAQUET

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le mandat d'Élise CALLWART, Maryse CASTRO, Patricia DUMESTE, Céline GRANGE-PAQUET, sera à renouveler lors de l'AG 2027 qui statuera sur l'exercice 2026.

Les mandats de Alain BOUET, Ascension CAYUELA, Elsa FOURNIE, Grégory LANG seront à renouveler lors de l'AG 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

La durée des mandats des nouveaux membres tient compte de l'article 4 des statuts sur le renouvellement par tiers du Conseil d'Administration.

PROGRAMME ANIMATIONS 2025

Le président LANG, décline ce que devrait être le programme d'animations pour l'année 2025. Il présente également les projets et perspectives pour les mois à venir.

PROJET ET PERSPECTIVES

Les projets pour l'année 2025 :

- Animation d'Halloween qui consistera à organiser un circuit dans le quartier
- Opération zéro-déchets à maintenir et élargir
- Reprise des animations du marché
- Suivi attentif des travaux de la salle

Une adhérente propose de fêter Carnaval. Le président prend en compte la proposition qui sera débattue en CA pour l'année 2026, puisque le temps semble trop court pour une mise en place en 2025.

Le président évoque les problèmes de circulation autour des écoles du Quartier aux heures de pointe : le problème devrait être accentué avec les travaux du carrefour de l'Alouette. Des rendez-vous sont prévus avec les élus, les parents d'élèves, les équipes pédagogiques, les membres du CA et des habitants du quartier pour discuter de cette problématique et trouver des solutions. Il est rappelé que la rénovation des écoles pourrait être l'occasion de redessiner les plans aux bénéfices de la circulation, puisqu'il existe un danger réel pour les enfants.

QUESTIONS-REponses et débat d'idée de l'Assemblée Générale :

Serait-il possible d'envisager une animation de remise à niveau pour le permis de conduite pour les personnes âgées ?

R : Le Président propose de se rapprocher de l'assureur et de la Mairie pour organiser ces manifestations.

Serait-il possible que le ménage de la salle municipale soit fait plus régulièrement ?

R : Le président s'engage à reprendre contact avec la mairie qui est chargée d'organiser le nettoyage humide de la salle municipale. Une charte a été signée, elle doit être respectée. En outre, un rappel sera fait auprès des responsables associatifs utilisant la salle.

Pouvez-vous nous expliquer les changements concernant le ramassage des ordures à partir du 20 janvier ?

R : Un nouveau calendrier de ramassage des ordures prendra effet le 20 janvier. Nous faisons partie de la zone 1, c'est-à-dire que la collecte des déchets recyclables se fera le lundi matin (poubelle à couvercle jaune ou poubelle verte), et la collecte des ordures ménagères s'opèrera désormais exclusivement le mardi matin (poubelle noire). Le président rappelle aux adhérents que Bordeaux Métropole propose des composteurs plastiques, à retirer gratuitement sur place.

La représentante de la Fédération prend la parole pour interpeller le CA au sujet du renouvellement des adhérents, jugés vieillissants. Et profite de l'occasion pour rappeler la date de l'AG de la Fédération des Quartiers qui devrait être orientée sur le recrutement des plus jeunes.

Comment comptez-vous motiver les plus jeunes sur l'engagement associatif bénévole dans votre quartier ?

R : Le président rappelle que de jeunes actifs, dont le président, ont rejoint le CA du syndicat 3M Bourgaillh. Au-delà d'un désengagement de la jeunesse dans le monde associatif, il faut également mentionner les contraintes liées à l'activité professionnelle. Le président rappelle par ailleurs la mise en place de nouvelles animations tout publics, créées justement pour rapprocher les générations au sein du quartier.

Qu'est-il envisagé au sujet des conséquences sur la voirie, après les travaux sur le Peugeot et le passage des poids lourds ?

R : La circulation des piétons et des cyclistes est rendue très difficile en raison de la dégradation des chemins : la question sera à poser à la Mairie.

Où en est le projet d'urbanisme devant l'école, avenue de Monbalon ?

R : Le terrain n'appartenant pas à la mairie et son souhait n'étant pas de l'acquérir, le projet est en dehors de son champ d'action. Malgré le besoin évident d'y implanter un parking pour mieux gérer la circulation et le dépôt des enfants dans la rue des écoles, il s'agit bien d'un projet urbanistique qui a été déposé : deux maisons R+1.

Ne peut-on pas profiter des travaux de rénovation du groupe scolaire pour rogner une partie des cours au profit d'un parking ?

R : L'implantation d'un parking est un vrai sujet. Le président rappelle qu'une

discussion est en cours auprès de la Mairie, avec l'équipe pédagogique des groupes scolaires, les parents élus et les membres du CA.

Quid du stationnement autour du nouveau casino-shop ?

R : Ce sujet sera également abordé auprès des élus lors de la prochaine rencontre.

En quoi consiste la brigade verte du Bourgailh, quelles sont ses missions et prérogatives ?

R : Un rappel sur les informations à disposition est faite (lutte contre les incivilités : le dépôt des immondices, fumer, les déjections animales, les chiens non tenus en laisse), mais déclenche une réaction dubitative auprès de l'Assemblée. La question sera posée aux élus.

Qu'en est-il des arbres morts de la forêt qui ne sont pas renouvelés ?

R : L'Eco site est une association mais n'est pas gestionnaire de la forêt. C'est la mairie qui agit. Le principe de sa gestion consiste à la considérer comme une forêt naturelle, un bois autonome qui se renouvelle naturellement. Néanmoins des espèces invasives ont été retirées en faveur de la réintroduction d'espèces locales.

Qu'en est-il de l'aménagement du Peugue présenté par la mairie ? Est-il possible de recréer une réunion par quartier concernés pour reparler de ces questions ?

R : La demande est prise en compte par l'Assemblée. Une remarque est faite sur la création des étendues d'eau pour la gestion des moustiques et des batraciens. Il est alors rappelé que l'objectif de cette implantation est le recensement des espèces et de retrouver la forme originelle du fonctionnement du ruisseau du Peugue. L'artificialisation de son cours représente un réel danger pour les habitants, en cas de fortes précipitations. Le projet global de réaménagement du Peugue a pour objectif de le réintroduire dans son milieu, afin de faciliter la gestion des eaux en cas de catastrophe naturelle (inondation).

Quid du ramassage des déchets verts ?

R : Il est rappelé que le prochain ramassage vert aura lieu le vendredi 24 janvier. Le président enverra un e-mail récapitulatif aux adhérents au sujet des ramassages très rapidement.

Que peut-on faire pour la vitesse excessive de certains usagers à l'entrée du quartier ?

R : Le sujet sera abordé auprès des élus.

Le Président remercie les différents intervenants. Un débat s'ouvre entre les participants à cette Assemblée Générale et un échange d'idées s'instaure.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance de l'Assemblée Générale statutaire est levée à 16H05.

La secrétaire,
Elsa FOURNIÉ

Le Président,
Grégory LANG

RENCONTRE AVEC LES ELUS le 23 janvier 2025 à 18h30

Il a été établi une feuille d'émargement qui laisse apparaître un total de 25 membres présents.

Les élus présents :

Frank RAYNAL : Maire

Dominique MOUSSOURS-EYROLLES : adjoint au Maire des quartiers 3M – Bourgailh

Sylvie VIEU : adjointe au respect du vivant et à la cause animale, l'alimentation durable et l'agriculture en ville

Catherine DAUNY : adjointe au Maire déléguée à la Vie associative

Stéphane MARI : adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics

Le président accueille les élus et renouvelle ses vœux auprès de l'assemblée et des invités.

Monsieur le Maire présente ses remerciements à l'association et présente à son tour ses vœux.

Début des échanges avec les élus : Les questions ci-dessus, générées par l'échange lors de l'Assemblée générale, ont été transmises au cabinet du Maire le 20 janvier 2025.

1. Travaux extérieurs de la salle Monbalon

Président : Le président rappelle les travaux effectués à l'extérieur du bâtiment lors de l'année 2024. Il met l'accent sur les manques, sur les autres côtés bordant la salle, dont le passage menant à l'entrée du bâtiment.

R : D. Moussours-Eyrolles : Le maire adjoint évoque son souhait de faire un point tous les 2 mois, afin de favoriser les échanges et de s'assurer d'un bon niveau de communication. Une rencontre a d'ailleurs déjà eu lieu lors du CA précédent.

Sur le sujet, déjà alerté, il est bien venu constater sur place l'état du chantier fini avec Benoît Rautureau, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux équipements publics. Le constat est le même que celui des membres du CA : les surfaces ouest et sud qui ont été bouleversées pour les travaux (recherche de câbles et de canalisations) sont toujours dans un état dérangé. Le passage du rouleau aplatisseur n'a pas été suffisant. À l'issue d'une réunion avec les agents de Bordeaux Métropole, il a été convenu d'un projet de verdissement du côté ouest, en laissant un terreplein pour permettre l'accès à la porte arrière en **véhicule léger** et surtout **ponctuellement**.

Deux bandes sont prévues :

- La première avec du gazon et des végétaux bas pour éviter toute tentative de camouflage autour de la salle. Cet espace est voué à devenir le coin des enfants, notamment pour les occuper lors du marché hebdomadaire et ainsi soulager les parents. Des jeux naturels sont envisagés, avec des éléments bruts en bois par exemple.
- La deuxième concerne l'accès à l'espace, à la salle et au futur lieu d'aisance par le biais d'un petit portail pour faciliter la circulation extérieure autour de la salle (pour les boulistes notamment).

Ces travaux extérieurs sont prévus pour 2025.

2. Utilisation de la prise extérieure pour le marché et nos animations extérieures

Président : Le bon fonctionnement de la borne a été validé par le maraîcher depuis l'AG. La question qui reste en suspens est sa mise à disposition pour les animations du Syndicat.

R : S. Vieu, S. Marie et C. Dauny : Les élus sont d'accord pour une mise à disposition permanente. Le contact doit être pris auprès de la Mairie pour récupérer la clé du boîtier.

3. Travaux intérieurs de la salle Monbalon (Projet, Planning)

Président : Il rappelle le projet et les promesses d'échanges avec le CA.

R : Le Maire : Pour l'année 2025, un budget de 15000 euros est prévu pour l'aménagement du WC extérieur. Les travaux auront lieu entre juin et septembre.

Pour le reste, cela concerne deux sujets :

- Libérer les locaux dans un premier temps. Le service des élus va rencontrer le CA pour travailler sur un projet plus précis, à partir du plan déjà émis. Il reste à voir aussi les besoins des autres associations fréquentant la salle.
- La mise en œuvre aura lieu en 2026 : c'est-à-dire que la réalisation aura lieu lors de la prochaine mandature. Pour la finalisation (rénovation et affectation des salles adjacentes), cela sera possible lors de la mandature suivante.

4. Ménage insatisfaisant dans la salle Monbalon.

Président : Le SdQ 3M-Bourgailh constate que la salle Monbalon aurait besoin d'un ménage régulier et plus conséquent. Même si la poussière n'est pas apparente, le sol n'est pas propre. Les adhérents qui participent à la gymnastique douce rechignent à y poser leur tapis.

R : C. Dauny : Le nettoyage (humide) est inscrit deux fois par semaine dans le planning. Le gros nettoyage est réalisé une fois par an lors des grandes vacances, comme inscrit dans les contrats. D'ailleurs, le ménage aurait dû être réalisé ce-jour.

S'en suit une réaction de la salle et le constat général que le sol est toujours très sale et sableux. Il est pris note pour les services de la Mairie de convenir d'un nettoyage plus adapté aux besoins des associations (jours de passage, rappel des objectifs et des résultats). Il est demandé de faire suivre l'information sur la propreté de la salle dans les semaines à venir.

D. Moussour-Eyrolles : Il s'agit d'un béton ciré qui nécessite le respect des règles d'hygiène minimum, comme se frotter et taper les pieds avant d'entrer dans la salle. Cette matière n'est jamais propre puisque le dessous des chaussures est abrasif. Il faut envisager de placer un tapis à l'extérieur et à l'intérieur de la salle.

5. Le marché du mercredi

a. Problématique du poissonnier et du boucher

R : S. Mari et Le Maire : La signature a bien été accordée au nouveau boucher : il sera bien autorisé à participer au marché. Un rappel sur les démarches d'autorisation à faire auprès de la mairie est présenté à la salle : l'autorisation est délivrée par la Commission des Marchés, représentée par les syndicats de commerçants et des élus. Le respect des règles est commun à tous. Or, le boucher précédent n'a pas fait cette démarche, contrairement au nouveau. La prochaine commission aura lieu très prochainement (tous les deux mois), sa demande sera donc acceptée, ce qui n'est pas encore le cas. Il s'agit d'une commission arbitraire, il est donc difficile de regrouper l'ensemble des acteurs. Elle est par ailleurs compétente pour tous les marchés de la ville, pas seulement celui de Monbalon.

D. Moussours-Eyrolles : Bon à savoir pour le futur : en matière de commerce, concernant le

rachat de fonds de commerce, les autorisations ne suivent pas automatiquement le rachat de fonds de commerce : les démarches sont à refaire par le repreneur, ce qui prend un peu de temps...

Le Maire : Pour le poissonnier, il n'y a pas de solution immédiate : il est difficile d'en trouver, mais les recherches continuent.

b. Communication – pas d'affichage public,

R : D. Moussours-Eyrolles : Comme déjà évoqué lors du dernier CA, une proposition a été faite pour le panneau : il s'agirait de récupérer un panneau existant pour le marché. Il est déjà réservé. Les anciens panneaux ont été dégradés par le vent, non pas par des gestes d'incivilité. Il faut prévoir une réunion in situ pour décider de sa position : il est primordial de ne pas masquer la signalisation routière, et de ne pas générer des situations de danger pour les piétons et les cyclistes. Il faut donc en amont réfléchir à l'implantation pour être la plus stratégique aussi.

c. Tarification

Président : Rappel sur le fait qu'il existe des différences de tarification pour l'emplacement des producteurs entre les marchés du département et que celui de Monbalon est jugé trop onéreux par l'un d'entre eux. Il n'a pas la même fréquentation qu'un marché de village ou d'un quartier plus important, puisqu'il ne compte que 5 commerçants : il s'agit d'un marché local de producteurs.

R : Le Maire : Il existe un tarif unique à Pessac.

S. Vieu : Les tarifs de la ville de Pessac comptent parmi les moins onéreux dans la Métropole. Le niveau juridique est complexe pour obtenir une tarification différente entre marché d'une même ville. La question s'était posée pour celui du quartier de Cap de Bos ; mais une législation existe.

Par ailleurs, les élus se demandent comment le producteur plaignant fait son calcul. Après avoir rappelé les tarifs officiels, ils effectuent en direct une évaluation selon le cas du producteur : cela ne semble pas correspondre au résultat annoncé. Il est possible que ce producteur rattrape des coûts car il n'était pas inscrit depuis le début sur la liste des autorisations : c'est la remise à niveau effectuée par la mairie qui a permis son inscription.

Le Maire précise qu'une vérification sera faite, en cas d'erreur ou mauvais calcul car la somme annoncée paraît très élevée.

6. Problématique de circulation sur le quartier

a. Autour des écoles le matin entre 8h15 et 8h35 et le soir entre 16h20 et 16h45

Président : À plusieurs reprises, une demande une réunion regroupant les élus-parents d'élèves, les équipes pédagogiques, les élus, les membres du CA et un lot représentatif d'usagers, a été faite, sans trouver suite à ce jour. Il s'agit de rappeler le danger que représente le secteur pour les enfants et les familles aux heures de pointe, avec le non-respect du code de la route, le stationnement aléatoire des véhicules et le non-respect de certains feux.

R : S. Mari : La question a été abordée lors du dernier conseil d'école : une action de police municipale a été faite pour constater la situation à titre préventif. Les parents d'élèves ne sont

pas toujours tout blanc. Un constat a été fait devant l'école aux heures de pointes : le dépose-minute sur la chaussée, le stationnement illicite sur les passages piétons, sur terrain herbeux, le franchissement des feux rouges, le sas vélo empiété, etc. Tout cela alors que des places étaient disponibles devant l'école. Effectivement, il existe un problème de stationnement : le nombre de place est limitée pour la concentration des écoles dans cette rue.

Une action de prévention avec la Métropole est en cours auprès des écoles du secteur : il s'agit pour les habitants demeurant dans un rayon de 1km autour des écoles, de circuler à pied pour déposer les enfants ; le principe est le même pour les commerces et les pharmacies.

Le problème est le même pour toutes les écoles : il y a déjà des retours positifs récents sur les actions mise en œuvre comme la remise en peinture, le bouchage des trous et d'autres sont encore à venir.

Le Maire : il peut être envisagé d'appliquer des règles déjà mises en place ailleurs dans des rues aux écoles, comme l'interdiction de la circulation automobile aux heures d'entrée et sortie de l'école. Aucune solution n'est prévue pour le stationnement dans cette rue, il faudra y venir à pied.

Au sujet des incivilités : des vérifications ponctuelles et aléatoires seront organisées, pour voir comment réagissent les gens ; après la prévention, des sanctions pourront être appliquées le cas échéant. Cette action s'accompagne de l'acquisition de caméra mobile par la police municipale pour vérifier les incivilités.

b. Vitesse excessive (Zone 50 et Zone 30 non respectée)

Président : Souvent ces excès de vitesse concernent les livreurs, sous tension.

R : S. Marie : Il est parfois proposé de placer des zones de stockage de colis à l'entrée des lotissements. L'autre solution c'est de faire appel à des « Voisins receveurs » pour se faire livrer des colis en un même point. Par ailleurs, les « mondial relais » vont faire de nouvelles bornes.

Président : et l'idée de mettre des rues en sens unique : certains profitent de la configuration du quartier pour éviter les feux, en franchissant à vive allure la rue des Tuyas. Et qui se charge de la mise en place et du financement des zones de stockage des colis ?

S. Marie : Ce sont les ASN (syndic) qui se chargent avec leur propre financement. Et quand il n'y a pas d'ASN, cela peut être le rôle du comité de quartier : en proposant le projet auprès du Budget Participatif.

C. Dauny : Après avoir distribué le tract, elle rappelle le rôle et le fonctionnement du Budget participatif. Il s'agit de la 5^e opération du mandat actuel : le même budget que l'année dernière, 400 000 euros, a été dévolu à l'action pour profiter à l'ensemble des Pessacais. Il s'agirait de faire un projet coté par l'ensemble des habitants, celui de l'implantation de casiers pour les paquets. Les dépôts de candidatures ont commencé cette semaine et se poursuivent jusqu'à fin mars. Le financement maximum est à hauteur de 70 000 euros. Des ateliers pour constituer les dossiers surtout sur le plan financier ont lieu régulièrement. Il est possible d'en discuter avec elle. Après que la question ait été posée, Mme Dauny confirme que cela peut rentrer dans le même cadre que « J'agis pour mon quartier ». Les résultats sont consultables sur internet.

c. Voirie datant de la construction du quartier

Président : La voirie dans le quartier est vieille et endommagée.

R : S. Marie : Félicitations pour son bon état jusque-là (rire général). En réalité ce genre d'actions est à proposer et donc valider en début de mandature. Il n'y a pas de projet déposé pour le renouvellement de la voirie pour la mandature en cours. Les besoins seront recueillis par les élus de la prochaine mandature. Il est important de savoir que les services ne bougent

pas avec les mandatures.

En ce qui concerne les trous, c'est autre chose, il s'agit d'entretien. Il est vrai que l'année écoulée a été très mauvaise pour la voirie.

Il existe deux sortes de travaux : avec sous-couche ou couche de roulement à changer. La principale raison des dégradations sont les fissures, l'infiltration d'eau, le gel, qui provoque des fissures, du cumul d'eau et ainsi de suite. Il existe des tirages avec enveloppe pour sélectionner des rues à refaire. Depuis deux ans, aucuns travaux n'ont pu avoir lieu parce que la machine a pris feu. L'aide de la Métropole n'a pas permis de rattraper le retard. En revanche, la nouvelle machine arrive incessamment ; il manquera à former le personnel pour la reprise des activités. Pour ce qui est des trous, il sera très prochainement possible de les signaler : une application « **Ma ville facile** », va très prochainement être mise en place. Elle renfermera notamment des informations sur la ville, sur la collecte des déchets, et chacun aura la possibilité de faire des signalements (avec photos et textes de signalement), en utilisant la localisation du téléphone. L'ensemble sera transmis via l'application aux services de la Mairie. Il existera ainsi une cartographie des signalements, accessible par les services concernés. Il sera possible de suivre l'avancement du signalement et celui des travaux avec l'indication les possibles délais, jusqu'à sa résolution. Le lancement de l'application est prévu le 1^{er} février. Les trottoirs pourront être pris en compte puisque l'espace public débute à partir du mur de clôture de la maison et concerne la voirie. Normalement, l'application permettra une meilleure réactivité. Il reste un travail à faire sur l'application, afin d'éviter les doubles signalements. Dans le cas de la signalisation d'une disparition (d'une chose, d'un objet), il sera possible de laisser un commentaire explicatif pour bien faire comprendre l'objet du signalement.

7. Travaux autour du Peugue (Le SdQ constate la détérioration des chemins par le passage des camions) et craintes sur la gestion des moustiques

R : S. Vieu : Une remise en état est prévue pour le 14 février. Cet état général a été généré par l'intervention sur le réseau électrique pour laquelle la Mairie n'était pas au courant. Bordeaux Métropole a également causé des dégâts lors de la destruction des plantes invasives, comme la Renouée du Japon ; cette plante est malgré tout revenue ce qui a entraîné des travaux plus importants, plus profonds pour éviter sa repousse. Les engins mécaniques ont pu laisser des traces. Les travaux ont également concerné la restitution de l'hydrologie du Peugue. La fin des activités aura lieu fin janvier : replanter les arbres, remettre en état la végétation, recréer un cheminement de 3 m, réaménager les ornières comblées. Ce travail est concomitant avec plusieurs partenaires, sérieux et concertés.

Question du public au sujet des trous d'eau et l'inquiétude vis-à-vis de la prolifération des moustiques.

R : S. Vieu : Ces étendues d'eau sont un écosystème riche : on y trouve d'autres insectes que le moustique. Ces aménagements ont été créés avec des écologues, des spécialistes des insectes et des batraciens, qui assurent que les espèces présentes dans ces milieux mangent les larves de moustiques. L'Eco site du Bourgaillh surveille également cet environnement.

Réaction du public : Attention aux risques de contamination de l'ancienne décharge !

S. Vieu et le Maire : Il n'y a aucun risque de contamination puisqu'une membrane imperméable a été déposée au-dessus justement pour éviter la pollution des sols par infiltration et ruissèlement. Il existe également une interdiction de planter dans cette surface pour éviter le percement de cette membrane protectrice. Il ne peut y avoir de remontée d'eau de la décharge : c'est de l'eau propre qui est stockée dans ces étendues d'eau, la meilleure démonstration en est qu'elles sont pleines de vie. Des espèces rares ont été décomptées, comme des écrevisses, des salamandres, 9 espèces de batraciens, des libellules, gages de la bonne santé et de la qualité de

l'eau. En parallèle, un travail de retrait des espèces invasives est opéré : il concerne notamment certaines tortues et les écrevisses de Floride. Il s'agit de renaturer l'environnement et le cours d'eau du Peugue. C'est un équilibre naturel qui se développe avec ces étendues d'eau : tout se régule naturellement, il n'y a pas de prolifération des larves de moustiques. Il est rappelé qu'il appartient à tous d'œuvrer chez soi pour éradiquer le moustique tigre (diurne).

Question dans le public : N'est-il pas possible de faire une réunion dans la salle sur le pourquoi et comment de l'aménagement du Peugue ?

Le Maire : Si les intervenants sont disponibles, la proposition est acceptée.

8. Question sur la forêt du Bourgailh

a. Brigade verte, des informations sur leur mission et prérogatives ?

R : S. Vieu : La brigade est sur le terrain depuis décembre 2024. L'équipe (3 personnes) est en rodage pour s'approprier les lieux. Leur présence est justifiée par les alertes lancées par les usagers qui dénoncent une cohabitation parfois difficile dans la forêt (fumée de cigarette, mégots, pique-nique irresponsables générant des déchets, les chiens non-tenus en laisse générant un sentiment de danger, ou chiens perturbant l'équilibre de la nature, circulation trop rapide des vélos, cheminement non-autorisé). Sa création a été décidée en 2017 pour préserver ce lieu qui a pour vocation de permettre la promenade, la déambulation bucolique, la préservation de la nature, tout en organisant des manifestations ponctuelles et des animations. La question se posait donc de résoudre ces problèmes : c'est ainsi qu'est née la brigade en accord avec le président de l'Ecosite. Il s'agit de policiers municipaux, dédiés à cette surveillance. Ils sont présents en binôme tous les jours de la semaine, y compris le samedi matin. Il convient pour eux dans un premier temps de surveiller et éduquer pour que chacun soit conscient des enjeux. Puis par la suite, ils auront la possibilité de mettre des contraventions. Ce modèle pourra être déroulé plus tard dans les parcs et jardins.

b. Sur les arbres morts, non renouvelés et donc une impression de forêt qui meurt

R : S. Vieu : Les arbres morts ne sont pas morts pour tout le monde : ils sont des hôtels à insectes naturels, important pour l'équilibre de la nature et la santé de la forêt. Il demeure une éducation à faire autour de la vie dans la forêt, et sur la place des insectes. Au sujet du retrait des espèces végétales invasives, il existe un plan de gestion pour gérer la forêt, y replanter des espèces endémiques et redonner vie à cette nature.

Question du public sur la destruction des nids de frelons asiatiques :

S. Mari : Pour cette saison, il est trop tard pour la destruction des nids par rapport au cycle de vie des frelons. L'opération devra avoir lieu au printemps, quand les larves devenues reines chercheront à coloniser les espaces. La signalisation des nids pourra se faire via l'application « Ma ville facile », sous la forme d'une participation citoyenne, en utilisant la géolocalisation.

Question du public sur l'entretien des trottoirs : ne peut-on pas obliger les propriétaires à nettoyer leurs trottoirs ?

Le Maire : Il y a un travail d'éducation à faire, car certains ne connaissent tout simplement pas leurs obligations. Il existe également des problèmes de sécurité, comme des haies qui débordent sur la voirie. Ces travaux peuvent être opérés par la Métropole et le règlement envoyé aux propriétaires.

Question du public sur une possible homogénéisation des trottoirs.

Le Maire : Le problème c'est l'artificialisation et l'étanchéification des rues et trottoir. Les villes de béton sont des erreurs pour la gestion des eaux de pluie et de ruissèlement. En témoigne l'actualité. Peut-être sur certains passages, il peut s'engager une réflexion. La sécurisation des trottoirs doit effectivement être opérée, comme leur désencombrement ou la mise aux normes. Mais il convient que tout le monde soit vigilant sur la question.

S. Mari : il existe dans certaines villes, une alternative au béton et au goudron : le béton poreux qui laisse passer l'eau mais pas les plantes.

D. Moussours-Eyrolles : Le nettoyage des caniveaux est également à la charge du riverain. Le passage de la balayeuse est parfois contraint par le stationnement des voitures sur les emplacements de parking. Le stationnement bilatéral permet de résoudre le problème.

Avant la clôture des échanges, D. Moussours-Eyrolles rappelle la reprise des permanences dans la salle Monbalon, le mercredi matin pendant le marché des producteurs. Ce rendez-vous aura lieu 1 fois par mois, il ne faut pas hésiter à venir le voir pour échanger. Les dates seront affichées sur la salle.

Les échanges prennent fin à 20h30.

La secrétaire,
Elsa FOURNIÉ

Le Président,
Grégory LANG